



Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir les informations communales de ce printemps. Cette belle saison, qui est un peu plus pluvieuse cette année, a mis à l'épreuve nos agents techniques pour assurer la gestion des espaces verts. Du renfort et des efforts auront été nécessaires pour agrémenter et entretenir ces derniers.

Nous avons pu profiter des diverses manifestations d'animation proposées par nos associations. L'AAPI a proposé un carnaval des écoles, la pétanque Andrésienne a organisé une soirée théâtrale, nous avons eu également le plaisir d'apprécier une soirée Cabaret réalisée grâce à une collaboration entre la municipalité et le comité des fêtes, et nous avons festoyé à l'occasion du repas de chasse. Vous trouverez dans cette feuille les différentes informations des associations communales avec les prochaines dates conviviales à retenir.

D'autre part, vous trouverez aussi les chiffres du compte administratif ainsi que les chiffres du budget voté. Nous poursuivons nos perspectives de développement, comme le travail de maintenance nécessaire pour le confort et la sécurité de tous.

Je remercie vivement l'implication de toute l'équipe municipale, agents et élus qui soutiennent la continuité nécessaire du travail entrepris dans le respect de nos valeurs communes.

Pour rappel, les horaires des ouvertures au public de la mairie sont lundi après-midi de 14h à 17h, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h et mercredi matin sur rendez-vous de 9h à 11h.
Une fermeture estivale aura lieu du 15 août au 3 septembre inclus.

Par avance, nous vous souhaitons à tous d'excellentes vacances d'été.

Pascale Guagni Le Moing, votre Maire.

Finances

Le 23 mars 2023, le conseil municipal s'est réuni pour voter les comptes de gestion, administratif, l'affectation du résultat de fonctionnement, le budget primitif et l'attribution des subventions aux associations.

Pas d'augmentation des impôts

Résultats prévisionnels Compte Administratif 2022		
	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2022	91 893.87	124 241.15
	Excédent	
Résultat de clôture	144 992.39	183 210.62

BUDGET PRIMITIF	
Fonctionnement	Investissement
529 454.99	238 944.43

La commission communale des impôts directs s'est tenue le 2 mars 2023.

Bâtiment / Patrimoine

Projet accessibilité de la Mairie pour les Personnes à Mobilité Réduite. :

Suite au rendez-vous de conseil de comptabilité communale avec un agent du Département, il en ressort un bon état financier communal. Cependant, le financement du projet numéro 2 pour la mise en accessibilité des locaux de la mairie risque d'avoir un impact conséquent sur notre capacité d'autofinancement, ce qui pourrait se traduire par des limitations budgétaires pour les réparations de voirie ou autre. C'est pourquoi nous décidons donc d'invalider ce projet n° 2 (cf dernière Feuille). Mais la solution 3 de constructibilité sur un terrain préalablement acheté par la mairie est toujours à l'étude.

Un 4ème projet serait d'envisager de réaménager le local de la Poste et la salle des associations très peu utilisée, pour cela un chiffrage a été demandé à l'architecte V. Arnaud.

Cette solution impacterait moins dans le budget, et serait subventionnable dans un cadre de rénovation. En outre, elle permettrait une réfection totale de façade, d'atteindre les objectifs de mise aux normes PMR et incendie, et serait un gain intéressant en sobriété énergétique. Les administrateurs de la Poste ont été consultés, et nous ont assurés qu'il n'y a aucune contre-indication à créer un pôle administratif pluri professionnel, mairie / RPI / Poste. L'architecte reviendra vers nous avec plusieurs options qui seront présentées en Conseil Municipal.

Logement communal :

Les travaux du logement face à l'église sont achevés, la location est effective par un nouveau locataire, et des travaux d'isolation sont envisagés en lien avec les préconisations du dernier DPE.

La demande de remboursement des frais qui incombent aux anciens locataires a été transmise, elle s'élève à environ 15000€. Des rappels et précisions ont été apportées sur la répartition des travaux dont l'exécution revient soit au propriétaire soit au locataire. Les anciens locataires ont transmis une réponse de contestation.

Sobriété énergétique : Un devis du Sdeeg a été validé, pour envisager un prévisionnel de changement des ampoules par des LED sur les éclairages publics.

VOIRIE

Sécurisation de voirie :

- Secteurs Guillaire et Moulin du Bric : les panneaux « ralentissez », seront prochainement installés. Cette réalisation a été retardée par le fournisseur qui nous a fait parvenir des panneaux non conformes à notre commande.
- Agglomération de la Laurence : la pose d'un miroir au croisement de Petit Pey et la création de 2 passages piétons sont faits.
- Dans le Bourg : le renfort de signalisation du passage piéton a été réalisé.
- Les travaux de réparation du pont du Bédat et enrochement s'élèveront à 6500€ pour notre commune.

Travaux d'entretien :

- Malgré la dernière session de rebouchage des trous sur la voie communale d'Hourquet, la route reste très dégradée. Nous avons donc dégagé une enveloppe pour réaliser une réfection partielle par l'entreprise ARD, qui a récemment obtenu un marché avec la CDC Sud-Gironde.
- L'entreprise TP Lecourt a été reçue pour évaluation des réparations sur différents secteurs. Nous allons financer les réparations des secteurs : Vieillemorte, Laroze, Peyricaut, et Pontalier.
- Suite au dépôt de plainte concernant la dégradation des potelets sur le secteur du bourg, le responsable n'a toujours pas fait le nécessaire pour la réparation des dégradations. Le dossier a été transféré à notre assurance qui a refusé la prise en charge dans le cadre du dommage aux biens, un relais sera fait vers la protection juridique.

Rappel : selon l'Article R417-11 du Code de la Route, le stationnement de voiture est interdit sur les trottoirs et sur une voie verte.

Nous vous remercions d'adapter votre vitesse sur les voies communales.

Rappel nuisances sonores :

Il est vivement recommandé de bricoler et jardiner à la bonne heure ! Un arrêté préfectoral stipule que le bruit généré par ces activités n'est autorisé que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Rappel : Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre, même avec un incinérateur de jardin. Des dérogations sont accordées aux viticulteurs qui demandent une autorisation en Mairie.



le PLUI est désormais disponible sur le Géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=2.424722&lat=46.7630559999999&zoom=6>



Sécheresse 2022, retrait-gonflement des argiles : l'arrêté préfectoral du 3 avril 2023 porte reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Saint-André-du-Bois, NOR : IOME2308745A.

Les sinistres consécutifs doivent être déclarés auprès de votre assurance jusqu'au 1er juin.



La meilleure protection contre le moustique tigre, c'est, dès maintenant, de supprimer ou vider tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour l'

empêcher de pondre et de proliférer dans votre jardin !

Le moustique tigre se déplace peu : de 50 à 200m maximum ; donc il est né ... tout près de chez vous !

retrouvez les bons gestes pour lutter contre l'invasion

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/4>

-comment-lutter-contre-le-moustique-tigre

Une motion de soutien au Centre Hospitalier Sud Gironde et de défense de l'équité d'accès aux soins de la population du territoire a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.

« Organiser la continuité des soins est une nécessité et une urgence. Ce 17 avril dernier, le ministre de la Santé, François Braun est venu à Langon. Il a annoncé une aide de 40 millions d'euros pour rénover l'établissement du Sud Gironde. Notre territoire doit maintenir une hospitalisation publique dotée des moyens de ses missions, ce qui implique aussi des personnels de santé en nombre suffisant, mieux considérés, mieux rémunérés, ayant des conditions de vie et de travail améliorées ».



ETAT CIVIL

*DEL CAMPO Marie, Louise
RIVIERE Charles, Henri
BABIN Sylvie, Françoise
LAMARQUE Yvette*

La famille Babin tient à adresser tous ses remerciements aux nombreux andrésiens pour leur présence et leur soutien à l'occasion des obsèques de Sylvie.



ZONE DE REEMPLOI

Plein de jolies choses qui n'attendent que vous pour vivre une seconde vie
Où : 3, rue Marcel Paul à Langon
Quand : tous les mercredis et chaque 1er samedi du mois

Du 16 septembre au 14 juin :

☺ Les mercredis : 9h -12h et 13h30 -17h

☺ Les 1er samedis du mois : 9h -12h et 13h -17h

Rappel du fonctionnement :

Présentation OBLIGATOIRE de votre carte d'accès en déchèterie

1 seul passage par jour

Merci d'attendre que l'agent mette en rayon avant de prendre l'objet

Questionnaire / Repas des Anciens :

Suite à vos réponses, le repas traditionnel ne sera pas renouvelé, mais une proposition de goûter se profile.





Du vendredi 09 juin au dimanche 25 juin 2023, le club organise son tournoi officiel ouvert aux adhérents du club et des clubs voisins.

Le samedi 3 juin, une matinée « doubles parents/enfants » sera organisée au tennis de St Pierre d'Aurillac suivie d'une auberge espagnole. L'après-midi se dérouleront les finales de notre tournoi interne à partir de 14h30 au tennis de Saint André du Bois.

En juillet, des stages enfants et adultes seront organisés durant le mois de juillet : ouverts aux licenciés et non-licenciés (à partir de 6 ans). Renseignements auprès de Laurie BABIN : 06.43.88.43.57.

Portes-ouvertes :

Une fête du tennis sera organisée le samedi 1er juillet de 10h à 12h au tennis de St-André du Bois. Une occasion de venir découvrir le tennis en toute convivialité !

Des permanences pour les inscriptions et ré-inscriptions se dérouleront sur les mêmes horaires.

Une autre permanence se tiendra le samedi 2 septembre de 10h à 12h au tennis de Pian Sur Garonne.

laraquettedescoteaux@laposte.net 06.83.11.49.62,
page FB : La Raquette des Coteaux,
Instagram : Raquette des Coteaux



ACCA : Association de chasse communale

Nous sommes heureux d'avoir pu réunir nombreux d'entre vous pour notre repas annuel du 13 mai dernier. Cette année, nous avons prélevé le quota de chevreuils imposé par la fédération de chasse.

Par ailleurs, nous avons prélevé un peu moins de sangliers mais la population demeure maîtrisée malgré une tendance à la hausse du nombre de ces suidés.

Nous avons mis à disposition une clôture électrique pour protéger le champ de maïs d'un agriculteur de la commune et nous avons débuté la campagne d'agrainage pour permettre d'éloigner les sangliers des cultures agricoles et donc de diminuer les dégâts.

Notre assemblée générale se déroulera fin juin, des précisions seront apportées ultérieurement.

Depuis le renouvellement du bureau mi-novembre 2022, nous suivons nos objectifs de convivialité retrouvée post-covid autour des trois événements; Noël, carnaval et kermesse.

Après un bilan positif des deux premiers événements nous allons essayer de diversifier, nos manifestations en nous déployant sur les différentes communes. Une vente de fleurs a été proposée récemment. Celle-ci nous permet d'anticiper plus sereinement la préparation de la kermesse qui aura lieu le vendredi 30 juin.

À cet effet, nous recherchons des parents bénévoles afin de pouvoir proposer des jeux encadrés pour les enfants. Aussi, nous souhaitons animer cette journée par une buvette et une restauration. Nous serions heureuses d'intégrer de nouvelles personnes dans notre association conviviale, actuellement exclusivement féminine, quelques papas seraient aussi les bienvenus.

Nous renouvelons nos remerciements aux anciens membres de l'association, aux enseignantes et au RPI.

La pétanque Andréenne : Nous sommes satisfaits d'avoir pu proposer une animation de loto depuis le mois de novembre jusqu'à fin avril, cette saison a été clôturée par notre traditionnelle soirée théâtrale.

En collaboration avec la municipalité, nous espérons faire installer prochainement l'éclairage sur le terrain de pétanque communal.



Le refuge de Toulouse Lautrec

Une rencontre entre partenaires nous a permis de découvrir le Château « Malromé » sous son nouvel angle. Ce château a été racheté par la famille Huynh depuis 2013. Mr Huynh est amoureux du vignoble local, et ses filles sont tombées sous le charme de l'architecture composite du château. Mais surtout, tous les membres de la famille étant passionnés par la vie et l'œuvre d'Henri de Toulouse-Lautrec, ils ont décidé de recréer le monde que le peintre et affichiste rejoignait à la fin du XIX^e siècle, en trouvant refuge au château de sa mère Adèle. La Famille se lance ainsi dans 4 années de travaux avec pour objectif principal de préserver les traditions, et compléter le patrimoine existant de modernisme. Bien sûr un musée exposera des moments de vie et les talents de l'artiste, et il sera poursuivi par une Galerie ayant pour thème : « l'histoire d'un lieu, l'âme d'un vin, le caractère d'un artiste ».

En 2017, un restaurant avait ouvert au château, après un temps de fermeture, il a réouvert sous une nouvelle appellation: « Les Abeilles », rappelant les ruches et le miel du château. Le chef Gilles Demaure, artiste culinaire breton, et toute son équipe vous réserveront le meilleur accueil du mercredi au dimanche pour vos déjeuners et dîners. Il propose aujourd'hui une cuisine bistrannique qui se veut locale, moderne, gourmande, colorée et équilibrée dans les goûts et textures, tout en apportant du contraste pour réveiller les papilles.

Mme Adeline Akermann, Directrice générale du château soutient la valorisation du site en proposant la découverte de différentes « expériences » culturelles (visites, concerts), vitivinicoles, gastronomiques (ateliers culinaires, miel), bien-être et chambres d'hôtes. Ainsi, le château de Toulouse Lautrec est un condensé de culture et de bien-être, mais aussi d'histoire, à découvrir, redécouvrir et à faire découvrir !

